

Je choisis



JUSTICE CGC



LA GOUVERNANCE AUX DIRECTEURS ET VITE !

Depuis les promesses de la réforme statutaire du corps des directeurs de service de greffe de 2015, rien n'a changé! Et pour cause, pour certains représentants syndicaux, il serait difficile de se mettre à dos les syndicats de magistrats alliés ou les magistrats adhérents.

Sur le papier, de belles formules comme l'exercice de fonctions "**d'encadrement**", "**de direction**", "**de conception, d'animation et de coordination**". Dans les faits, toujours sous l'autorité et/ou le contrôle des chefs de juridiction ou de cour, nous sommes parmi les seuls cadres de la Fonction publique d'Etat à ne pas pouvoir pleinement et sereinement exercer nos missions. Obligés de subir les incompétences des uns, le mépris des autres, toujours corvéables parce qu'au final nous pensons tous que le service public de la justice est plus important.

Il est grand temps qu'il y ait une vraie réforme de la gouvernance!

Depuis des années, nous dénonçons cette aberration propre à ce ministère qui pense que parce qu'on est magistrat, on peut tout faire! Parce qu'on est magistrat, on a des compétences budgétaires et financières ; parce qu'on est magistrat, on a des compétences managériales et on sait ce qu'est la gestion des ressources humaines ; parce qu'on est magistrat, on a des compétences en matière immobilière ; mais oui, parce qu'on est magistrat, on doit tout faire, sauf ce pourquoi on a été recruté?!

Il n'est plus acceptable de prétendre recentrer les magistrats sur leur cœur de métier et de les laisser gérer les juridictions, gérer les principaux postes de l'Administration centrale et surtout de gérer nos carrières! Pour que cesse le mépris, l'ignorance des compétences et des qualités des femmes et des hommes qui composent ce corps, nous voulons :

- la **gouvernance des juridictions** aux directeurs de greffe et **l'ordonnement secondaire** au DDARJ
- la **suppression du placement des directeurs sous l'autorité et/ou le contrôle des chefs de juridiction ou de cour** ; les directeurs de greffe doivent être placés sous l'autorité hiérarchique du DDARJ
- le remplacement des postes à responsabilité occupés par les magistrats à l'Administration centrale
- une gestion totale des **moyens financiers**
- une gestion totale des fonctionnaires de greffe et des non titulaires (**organisation des services, répartition des effectifs, avis sur mutation, etc**)
- une gestion totale en matière immobilière
- la **présidence des comités sociaux d'administration** (parce que nous sommes les plus à même de traiter les questions de santé, sécurité et hygiène au travail)

Pour qu'enfin notre engagement pour le service public de la Justice soit reconnu, votons pour l'alliance JUSTICE CGC, UNDPIP et CFTC LIBRE JUSTICE